

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alpes Maritimes
Cci Nice Côte d'Azur
20, boulevard Carabacel
06005 Nice Cedex 1
04 93 13 73 47
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



MAIRIE DE CANTARON

45 place de l'Ecole
06340 Cantaron
04 93 27 64 60
mairie.cantaron@free.fr
<http://www.cantaron.fr/>



OBSERVATOIRE DE NICE CÔTE D'AZUR

96 bd de l'Observatoire
06300 Nice

► Nos partenaires



Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine rural non protégé lancé en partenariat avec la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner tous ceux qui œuvrent pour la restauration, la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine du quotidien.

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

Mire du Mont Macaron

Cantaron (Alpes Maritimes)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Mairie de Cantaron - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Un patrimoine scientifique et culturel à sauvegarder

◆◆ LE PROJET

Cette mire, située sur le mont Macaron, se trouve sur la commune de Cantaron, à quelques kilomètres derrière Nice. Elle a été utilisée par l'astronome Henri Joseph Perrotin afin de calculer la vitesse de la lumière par triangulation à la fin du XIXe siècle.

La mire, laissée à l'abandon s'est fortement dégradée et risque la destruction complète.

Il est urgent de réaliser des travaux de sécurisation et de sauvegarde du bâtiment.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Cette mire est considérée par les astronomes comme un précieux vestige rappelant les expériences sur la vitesse de la lumière effectuées par l'Observatoire de Nice.

Elle est éloignée de 6,5 kilomètres de l'Observatoire de la Côte d'Azur et situe pour lui le Nord. Elle jouait son rôle en renvoyant avec précision, grâce à un miroir disposé à l'arrière d'un tube métallique, le faisceau lumineux qu'on lui envoyait du Grand méridien de l'observatoire. La mire a été utilisée pour la première fois en 1891.

Au-dessus de la porte, la grille ronde qui permettait au faisceau lumineux de viser le miroir au travers du tube

métallique, va être remise en place.

Les Annales de l'Observatoire indiquaient à la fin du XIXe siècle : « Cette mire constitue pour les travaux méridiens un remarquable élément de contrôle; son observation régulière, poursuivie depuis bientôt six ans à Nice, conduit déjà à des résultats qui sont du plus haut intérêt pour l'astronomie de position... »

◆◆ LA MOBILISATION

La municipalité de Cantaron et un groupe d'astronomes se mobilisent pour remettre la mire en état.

Le bâtiment va être restauré et le viseur reconstitué.

Les abords, situés sur le GR5, et très fréquentés par des randonneurs vont être aménagés avec une signalétique de présentation de la mire et l'installation d'une table d'orientation.

Cette réhabilitation bénéficie du soutien de l'Observatoire de la Côte d'Azur, du Planétarium Valéri et de la Région Sud.

Montant des travaux	59 353 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	2e trimestre 2023



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de Mire du Mont Macaron

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80451

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Mire du Mont Macaron

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre